



Procès-verbal n°15

Séance extraordinaire du jeudi 23 mars 2023 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2023
3. Nomination d'un·e délégué·e au conseil intercommunal de la Châtellenie de Thielle en remplacement de José Luis Geijo (PVL), démissionnaire
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement des ports (RPorts)
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement sur les taxes et les émoluments (RTE)
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création d'un règlement du fonds d'entretien du patrimoine financier
7. Motion du PVL « Pour une réflexion concernant la mise en circulation locale partielle de la rue des Broillets à Thielle »
8. Interpellations et questions
9. Lettres et pétitions
10. Information orale concernant l'avancement du processus de fusion
11. Communications du
 - a) Conseil communal
 - b) bureau du Conseil général
12. Divers

La présidente Teresa Remexido (Les Vert-e-s) : « Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, à tous les membres du Conseil général, aux représentants de la presse et au public présent.

Notre bureau étant complet, je demande à Monsieur Pierre André Rubeli de procéder à l'appel. »

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, **la présidente** passe directement au point 1.

1. Appel

Le secrétaire Pierre André Rubeli (PSLT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 39 membres suivants (y.c. la présidente) :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| 1. Amez-Droz Jérôme (PLRT) | 22. Jeanmaire-dit-Quartier Benjamin (suppléant Les Vert-e-s) |
| 2. Amez-Droz Laurent (PLRT) | 23. Jolidon Daniel (PLRT) |
| 3. Binggeli Maurice (PSLT) | 24. Kummer Raphaël (PLRT) |
| 4. Brönnimann Erich (ELT) | 25. Lovis Léonore (suppléante Les Vert-e-s) |
| 5. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 26. Luthi Michel (ELT) |
| 6. Butin Tammy (PLRT) | 27. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 7. Calame Monique (ELT) | 28. Maurissen Alain (PVL) |
| 8. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 29. Mendy Vincent (Les Vert-e-s) |
| 9. Caron Simone (PSLT) | 30. Paviet-Salomon Bertrand (Les Vert-e-s) |
| 10. Carvalhal Alvaro (Les Vert-e-s) | 31. Perret Pascal (PLRT) |
| 11. Chassot Nadia (PLRT) | 32. Perrinjaquet Denis (PSLT) |
| 12. Clottu Edouard (Les Vert-e-s) | 33. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 13. Degiorgi Edith (ELT) | 34. Remexido Teresa (Les Vert-e-s) |
| 14. Fridez Alain (PLRT) | 35. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 15. Gehrig François (suppléant PVL) | 36. Ryser Frédéric (PLRT) |
| 16. Gonçalves Jorge (PLRT) | 37. Smith Ted (PLRT) |
| 17. Gonçalves Sylvie (PLRT) | 38. Vaucher Pascal (ELT) |
| 18. Gremaud Gérard (PSLT) | 39. Wäfler Nicolas (suppléant PLRT) |
| 19. Hug Stéphane (PLRT) | |
| 20. Imer Ling (PLRT) | |
| 21. Issemann Philippe (PLRT) | |

Excusé-e-s :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| 1. Bajrami Belul (PVL) | 5. Pinsard François (Les Vert-e-s) |
| 2. Gerbex Jean-Charles (PLRT) | 6. Storrer Vincent (Les Vert-e-s) |
| 3. Glardon Philippe (PSLT) | |
| 4. Gomes Bruno (PVL) | |

Par conséquent, **la majorité est fixée à 20.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Butin Yannick (PLRT), secrétaire
Dubosson Valérie (Les Vert-e-s), vice-présidente
Hoffmann Heinz (PLRT), vice-secrétaire
Rotsch Daniel (PSLT), membre

Excusé :

Eugster Martin (ELT), président

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2023

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2023 est accepté à l'unanimité.

3. Nomination d'un-e délégué-e au conseil intercommunal de la Châtellenie de Thielle en remplacement de José Luis Geijo (PVL), démissionnaire

Est nommé tacitement : **Alain Maurissen** (PVL)

– Applaudissements –

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement des ports (RPorts)

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le rapport qui vous est soumis ce soir vise à modifier deux articles du règlement des ports, adopté en juin 2022. Votre Autorité avait estimé que l'article traitant des cas de décès ainsi que le titre de l'article traitant des échelles méritaient d'être améliorés. C'est chose faite avec les modifications qui vous sont proposées ce soir. Merci de votre attention. »

La présidente donne la parole à la commission réglementaire.

Sylvie Gonçalves (PLRT), au nom de la commission réglementaire : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa dernière séance le 8 mars 2023, la commission réglementaire s'est penchée sur la révision partielle du règlement des ports qui lui a été soumise. La commission remercie le Conseil communal pour les modifications qui ont été faites à la suite de ce qui a été relevé par plusieurs groupes lors de la séance du Conseil général du 16 juin 2022 et vous recommande l'adoption de cette révision comme proposée à l'unanimité de ses membres présents. Je vous remercie pour votre attention. »

La présidente donne la parole à la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics.

Alain Maurissen (PVL), au nom de la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 9 mars 2023, votre commission culture, sport, loisirs, tourisme et espace publics s'est penchée sur le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement des ports (RPorts).

C'est à l'unanimité des membres présents que votre commission recommande au Conseil général d'accepter les modifications proposées. Je vous remercie pour votre attention. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Daniel Jolidon (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, c'est à l'unanimité que le PLRT acceptera ces modifications qui vont dans le bon sens. »

Erich Brönnimann (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le lundi 13 mars 2023, les membres de l'ELT se sont réunis pour – une fois de plus – prendre les bonnes décisions afin que notre commune continue à prospérer. Le 16 juin 2022 vous ne l'avez probablement pas remarqué, mais les membres de l'ELT suivaient attentivement ce qui se disait. Comme toujours !

Inoubliable la votation, vous vous souvenez, qui tournait en une véritable leçon extrêmement intéressante sur le sujet « Comment voter quand différents amendements concernant le même point sont proposés. »

En tout cas, les membres de l'ELT ont tout de suite réalisé que les « avant » et surtout les « après » dans ce rapport, qui est bien entendu d'une excellente qualité, correspondent aux décisions qui finalement ont été votées il y a bientôt une année.

L'Entente de La Tène a donc accepté l'arrêté à l'unanimité des membres présents. Merci pour votre attention. »

Carneiro Costa Manuel (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, c'est lors de sa séance du jeudi 16 mars 2023 que le groupe PSLT a pris connaissance du rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement des ports.

C'est à l'unanimité des membres présents et sans grands débats que le groupe PSLT accepte le rapport et son contenu, avec les remerciements à ses auteurs. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture du règlement, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement sur les taxes et les émoluments (RTE)

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il s'agit d'une adaptation du règlement des taxes et émoluments déjà en vigueur depuis plusieurs années. La modification concerne plusieurs domaines différents.

La première adaptation est relative à un changement de législations et de réglementations cantonales et communales. Ces articles avaient fait l'objet de discussions avec le Conseil d'Etat lors de l'approbation du précédent RTE, typiquement pour les lotos, qui ne relevaient pas de la compétence communale. Par conséquent, nous avons réajusté ces éléments afin de mettre le règlement à jour correctement.

Nous avons intégré les modifications relatives aux évolutions communales, comme le camping. En effet, nous avons supprimé tout le chapitre le concernant, étant donné qu'il est à présent géré par le TCS.

Ensuite, des adaptations ont été apportées à différents principes déjà appliqués mais pas nécessairement illustrés dans ce règlement.

Le dernier point concerne les améliorations foncières. Il s'agit de mettre à jour le montant de la taxe pour obtenir une réserve dans les comptes communaux qui ne soit pas négative à l'avenir. En effet, les charges relatives aux drainages augmentent drastiquement depuis plusieurs années. La réserve n'est pas suffisamment dotée, si bien que nous proposons de mettre à jour ce montant afin de pouvoir continuer les entretiens nécessaires. Ce point prendra effet au 1^{er} janvier 2024. Merci beaucoup. »

La présidente donne la parole à la commission réglementaire.

Raphaël Kummer (PLRT), au nom de la commission réglementaire : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa dernière séance, la commission réglementaire s'est penchée sur la révision partielle du règlement sur les taxes et les émoluments (RTE) qui lui a été soumise par le Conseil communal.

Lors de son analyse la commission réglementaire a identifié un problème potentiel concernant l'article 21 *police - prolongation d'horaire*.

L'alinéa 3 mentionne que les autorisations sont délivrées en lot de 6 alors que le règlement de police (RPol), lui, à l'alinéa 2 de l'article 63, stipule que les autorisations peuvent également être délivrées à l'unité.

Après discussion avec les représentants du Conseil communal et de notre administration, la commission réglementaire a décidé de ne pas amender le règlement sur les taxes et émoluments car le rapport coût de la prestation/travail est fortement défavorable lorsque ces autorisations sont délivrées à l'unité.

La commission réglementaire étudiera dès lors plutôt l'opportunité d'une adaptation du règlement de police (RPol) afin d'unifier les deux règlements. Selon nos échanges, cette petite différence ne devrait généralement pas poser de problèmes, sauf si notre administration devait avoir affaire à un citoyen particulièrement pointilleux sur les règlements.

En conclusion, la commission réglementaire vous recommande d'accepter la révision partielle du règlement sur les taxes et les émoluments (RTE) à l'unanimité de ses membres présents. Je vous remercie pour votre attention. »

La présidente donne la parole à la commission financière.

Alain Maurissen (PVL), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 7 mars 2023 votre commission financière s'est penchée sur le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement sur les taxes et les émoluments (RTE).

Ce rapport a amené les membres de la commission à poser quelques questions sur divers points mineurs et le Conseil communal et l'administration y ont répondu avec pertinence. Aucune objection n'a été formulée.

C'est donc à l'unanimité des membres présents que votre commission financière recommande au Conseil général d'accepter cette révision. Je vous remercie pour votre attention. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Frédéric Ryser (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR s'est penché sur cet épineux problème de taxes. Nous n'aimons pas les taxes ni les impôts au PLR, vous le savez. Dans ce cas de figure, il faut malheureusement avouer qu'il s'agit d'une mise à niveau et qu'il n'y a pas réellement de nouvelles dépenses. Il est important que les services communaux soient rémunérés à juste titre, raison pour laquelle cela n'a pas engendré un gros débat au sein de PLR, qui acceptera cet arrêté à l'unanimité. Merci. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de la séance de préparation du 13 mars dernier, l'Entente de La Tène a passé en revue le rapport concernant la révision partielle du règlement sur les taxes et les émoluments.

La révision tient compte de la cession du camping, des modifications du droit cantonal et de l'évolution des besoins.

La discussion s'est un peu animée au sujet des émoluments pour la pose de miroirs ou la couleur des façades.

Finalement, le rapport a été approuvé par la majorité des membres présents. Merci de votre attention. »

Vincent Mendy (Les Vert·e·s), au nom des Les Vert·e·s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Vert·e·s remercie le Conseil communal pour son rapport au Conseil général concernant la révision partielle du règlement sur les taxes et les émoluments (RTE) que nous avons passé en revue article par article lors de notre séance du 14 mars.

Une discussion a été menée sur l'article 29bis concernant la pose des miroirs. S'il paraît évident que celui qui fait la demande paiera les émoluments, il nous semble néanmoins important de rapporter ici les questions que nous nous sommes posées :

- qui paie l'installation du miroir et son coût s'il s'avère qu'il est utile et nécessaire pour assurer la sécurité des usagers de la route dans un quartier ou pour un groupe de personnes ?
- qui paie les taxes mais aussi l'installation d'un miroir si à la suite d'une demande individuelle et après les consultations et études menées, son utilité s'avère impérative pour améliorer la sécurité des piétons et des conducteurs lors de la sortie d'un quartier ou l'accès à une route communale ?

Autrement notre groupe préavis favorablement à l'unanimité de ses membres présents, l'arrêté concernant cette révision. Je vous remercie. »

Denis Perrinjaquet (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PSLT, réuni jeudi dernier, a parcouru les 17 articles abrogés, corrigés et complétés. Nous remercions le Conseil communal pour la clarté de ce rapport qui, à l'occasion de ce Conseil général, nous permet de nous remémorer l'importance du travail administratif d'une commune. Nous trouvons logique de rassembler dans un seul document la très grande majorité des taxes et des émoluments communaux.

Constituer un outil de travail facilitateur pour le personnel communal ainsi qu'un référentiel pour la population est donc intelligent et clairvoyant.

Nous prenons en considération le présent rapport et nous accepterons le projet d'arrêté concernant la révision partielle du RTE. Merci. »

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je souhaite apporter une brève réponse suite à la question posée par les Vert·e·s.

Lors de la pose d'un miroir pour un usage privatif, tant la demande que la pose du miroir sont à la charge du demandeur.

Dans d'autres cas, la pose du miroir est à la charge de la commune, mais dans le cas qui nous occupe il s'agit d'un usage privatif, à la charge totale du demandeur. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

La présidente : « Mesdames, Messieurs, nous allons maintenant parcourir l'arrêté et procéder à la discussion de détail. Pour cela, je vous propose une répartition. Comme le premier article, qui énonce

toutes les modifications, comprend trois pages, j'ai fait le choix de regrouper – si cela ne vous ennuie pas trop.

La présidente procède à la lecture de l'arrêté. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création d'un règlement du fonds d'entretien du patrimoine financier

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il s'agit de créer un nouveau fonds, soit un de plus dans notre bilan, par rapport à la gestion du patrimoine financier.

Jusqu'à ce jour, ce fonds n'existait pas et il n'était pas possible de le créer. Depuis la révision de la LFinEC, nous avons la possibilité de le créer. Ce fonds n'est pas utilisé comme d'autres qui existent déjà dans notre bilan pour des recettes d'investissement, c'est-à-dire que lors d'investissements, l'on puisse prélever dans un fonds pour atténuer l'amortissement.

Ce fonds ne fonctionnera pas selon ce principe. Il sera utilisé uniquement lors de réévaluation du patrimoine financier, qui, selon la LFinEC, doit se faire tous les 5 ans. D'ailleurs, la prochaine année de réévaluation est 2023. Ce fonds servira lors de la réévaluation d'un bien du patrimoine financier, s'il y a une dévaluation du patrimoine, pour une raison ou une autre. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles un bien du patrimoine financier peut dévaluer lors d'une réévaluation. Au lieu de charger le compte de fonctionnement directement pour absorber la baisse au bilan, un fonds a d'ores et déjà été alimenté lors de la première réévaluation du patrimoine financier qui pourra être utilisé pour compenser cette dévaluation.

Ce fonds sera uniquement utilisé tous les 5 ans et ce qui vous est proposé est d'y transférer le montant de 3.5 millions de francs qui figure dans la réserve de réévaluation du patrimoine financier que l'on doit dissoudre. Lorsqu'elle atteindra un montant de 500'000 francs, nous commencerons à l'alimenter régulièrement avec un certain pourcentage des loyers touchés par ce patrimoine financier.

J'espère que cela a été clair et je reste à votre disposition pour répondre aux questions. Merci. »

La présidente donne la parole à la commission réglementaire.

Sylvie Gonçalves (PLRT), au nom de la commission réglementaire : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 8 mars 2023, la commission réglementaire s'est penchée sur le rapport concernant la création d'un règlement du fonds d'entretien du patrimoine financier qui lui a été soumis.

C'est encore une fois à l'unanimité de ses membres présents que la commission réglementaire a accepté de soutenir le rapport du Conseil communal. Merci. »

La présidente donne la parole à la commission financière.

Maurice Binggeli (PSLT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est réunie le 7 mars et a débattu au sujet de la création de ce fonds. Au vu des explications fournies et les détails du rapport, la commission financière s'est prononcée à l'unanimité en faveur de sa création accompagnée bien sûr par son règlement d'application.

Nous espérons que sur ce point les membres de cette assemblée en fassent de même. Merci. »

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de l'examen de ce rapport, dans notre séance de préparation du 13 mars écoulé, notre conseiller, communal nous a donné toutes les explications complémentaires à la bonne compréhension de ce document.

Ce nouveau règlement, très technique, est un outil indispensable pour une gestion au plus près de la réalité du patrimoine financier immobilier communal.

C'est donc à l'unanimité des membres présents que ce règlement a été accepté. »

Benjamin Jeanmaire-dit-Quartier (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous remercions le Conseil communal pour son rapport au Conseil général

concernant la création d'un règlement du fonds d'entretien du patrimoine financier dont nous avons pris connaissance et discuté lors de notre séance la semaine dernière.

Le groupe des Vert-e-s est content de constater que dans notre canton, la commune de La Tène est précurseur en créant ce type de fonds qui est recommandé par MCH2 suite à la modification de la LFinEC.

A sa création, ce fond sera alimenté par la réserve existante de 3.5 millions de francs constituée en 2018 lors de la réévaluation du patrimoine financier de la commune. Cette réserve de retraitement du patrimoine financier ne peut pas être utilisée telle quelle, raison pour laquelle on nous propose ce soir, au point 6 de notre ordre du jour, la création de ce fonds.

Le montant disponible servira en particulier à compenser les fluctuations de la valeur du patrimoine financier dues aux travaux de rénovation et aux réévaluations périodiques tous les 5 ans.

La création de ce fond permettra ainsi d'éviter de porter de lourdes charges au budget de notre commune en cas de variation importante de la valeur de ce patrimoine à l'avenir.

A la suite de nos échanges lors de notre séance du 14 mars, notre groupe préavise donc favorablement à l'unanimité de ses membres présents, le règlement en question et son arrêté d'adoption. Merci pour votre attention. »

Denis Perrinjaquet (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, au vu de la modification du 1^{er} juin 2022 par le Grand Conseil de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), le groupe PSLT, réuni jeudi dernier, remercie le Conseil communal d'avoir pris l'initiative de proposer de créer un fonds d'entretien du patrimoine financier.

D'une part parce que si nous sommes propriétaires, prélever 5% des loyers perçus dans notre bâtiment pour l'entretenir est une démarche pertinente et plus compréhensible. Comme ce qui est pratiqué dans une propriété par étages (PPE).

Et d'autre part, nous pouvons ainsi anticiper et planifier la gestion de nos futurs travaux avec plus de pertinence et de crédibilité.

Le PSLT trouve donc plus sain d'éclaircir par un règlement une gestion correcte de notre patrimoine financier.

C'est donc à l'unanimité que le groupe est favorable à la proposition n°2, c'est-à-dire transférer la totalité de la réserve de réévaluation dans un fonds d'entretien du patrimoine financier. Merci de votre attention. »

Jérôme Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLRT a étudié ce rapport lors de sa séance de jeudi dernier. Il remercie le Conseil communal pour son contenu, qui est clair, précis et concis, comme les explications de ce soir et il adoptera à l'unanimité ce rapport et le règlement. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture du règlement, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote du règlement qui est accepté à l'unanimité.

La présidente procède à la lecture de l'arrêté d'approbation, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

La présidente passe la parole au Conseil communal.

Yannick Butin : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci. »

7. Motion du PVL « Pour une réflexion concernant la mise en circulation locale partielle de la rue des Broillets à Thielle »

La présidente donne la parole aux motionnaires.

Alain Maurissen (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, tous les conseillers généraux n'étant pas forcément familiers avec les tréfonds de la commune, je vais expliquer de quoi il s'agit exactement.

Lorsque vous venez en voiture de Cornaux vers Thielle pour rejoindre Wavre ou Marin, le chemin le plus court est de tourner à droite avant le pont de l'autoroute. Ceci est interdit par une restriction à la circulation locale, bien que cette rue ne soit ni très habitée ni fréquentée.

Vous êtes obligés de continuer vers Thielle et la tentation est donc grande de tourner à droite aussitôt que possible dans la rue des Broillets, malgré les chicanes et la limitation à 30 km/h, plutôt que de continuer 100 mètres et de bifurquer sur une artère plus roulante et rejoindre la route de Wavre.

La localité de Thielle a vu nombre de constructions ces dernières années et cette rue est un endroit idéal pour que les enfants jouent, sans compter que c'est le trajet scolaire des courageux qui se rendent à l'école à la force des mollets.

A ce jour il y a déjà passablement de trafic étranger au voisinage. Cette situation sera encore péjorée par l'ouverture prochaine d'une halle sportive et ludique à proximité de l'hôtel Ibis.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre ce bout de rue en circulation locale, ce qui n'a pas de réel impact sur le plan général de la circulation dans notre commune. Je vous remercie pour votre attention. »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la motion déposée par les vert'libéraux ne semble pas dénuée de sens. Cependant nous trouvons qu'elle arrive trop tôt pour plusieurs raisons :

- elle anticipe un éventuel problème de circulation qui n'existe pas à ce jour ; elle nous demande de mettre en place des mesures anticipant un problème qui n'existera peut-être jamais
- un projet global de circulation à Thielle est en cours avec une porte d'entrée qui gênera l'entrée de la rue des Broillets depuis Cornaux ainsi qu'une voie pour la mobilité douce, soit pour les vélos et les piétons
- nous voulons également attendre pour observer comment les véhicules se comporteront dans le village et lorsqu'ils emprunteront la voie qui mène au parking de Yatoo
- nous avons déjà programmé un radar de comptage routier des véhicules sur la rue des Broillets avant l'ouverture de l'établissement et nous en referons un autre après pour constater la différence

De plus, nous devons prendre en compte qu'un transfert du trafic vers un autre quartier est problématique au niveau de la cohésion de la population, sans parler d'une déviation sur une rue très étroite, vers l'hôtel Ibis et de plus empruntée par le car postal.

La solution sera-t-elle vraiment un accès uniquement aux bordiers autorisés sur cette rue ? ou par exemple des chicanes suffiraient-elles ?

Devons-nous construire une rue exclusivement pour Yatoo ? La question pourrait se poser.

Nous devons attendre et étudier l'évolution dès l'ouverture de Yatoo avant de prendre des mesures qui pourraient être inadaptées. A ce sujet, je me suis demandé si on ne pouvait pas avoir quelques consultations sur Thielle.

Devez-vous accepter cette motion en demandant un rapport au Conseil communal dans six mois alors que nous menons déjà une réflexion globale sur la problématique de la circulation à Thielle ? A vous de juger. Merci. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Ted Smith (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'arrivée prochaine d'un Yatoo Family Center dans la localité de Thielle va certainement accroître le trafic automobile de passage à certains heures et jours de la semaine.

La motion du PVL, qui demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de restreindre l'accès du « tronçon rouge » à la circulation locale est donc une demande logique, en tout cas en première lecture.

La discussion au sein du groupe PLRT s'est concentrée sur deux points :

1. En novembre 2020, le Conseil général a approuvé un crédit pour l'aménagement urbain de Thielle, avec comme point central la mise à 30 km/h de toute la localité et la pose d'un mobilier urbain. Le

début des travaux est prévu pour 2023. Ne serait-il pas mieux d'attendre la réalisation plutôt que de commander une étude ?

2. Le Yatoo Family Center a été autorisé à s'installer dans la localité sans faire une étude de trafic spécifique, en tout cas à notre connaissance. Est-ce que la motion du PVL est de demander de faire cette étude à travers la motion ?

Nos membres sont alors partagés entre l'idée de soutenir la motion et demander une étude, ou d'attendre que l'aménagement urbain de Thielle se fasse, et que le Yatoo Family Center ouvre, pour pouvoir observer la situation du trafic en vrai, et ensuite prendre les mesures éventuelles qui s'imposent.

Les membres du PLRT présents à la séance de préparation du 16 mars ont soutenu la motion au nombre de 7, 4 étaient contre, et 1 s'est abstenu. Je vous remercie. »

Michel Luthi (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, avec la prochaine ouverture de ce funpark, appelons-le comme cela, Yatoo, ou presque, qui va changer pour les habitants de Thielle ou de certains quartiers. On peut donc comprendre leurs préoccupations s'agissant du trafic automobile ou autre d'ailleurs, qui ne manquera pas d'augmenter, surtout en période de vacances et les jours fériés.

Est-ce la bonne solution de mettre des interdictions, comme cela est demandé ? Avec les interdictions, c'est toujours la même chose. Il faut surveiller et sanctionner. Et comme nous n'avons ni les moyens de surveiller ni de sanctionner, cela risque de ne pas servir à grand-chose.

Ne vaudrait-il pas mieux voir avec l'entreprise directement quel concept de signalisation elle entend mettre en place, notamment pour le trafic provenant de Cornaux ? C'est peut-être la meilleure des solutions. En effet, si une signalisation indique qu'il faut passer plutôt par la rue du Verger, les automobiles passeront forcément par-là. Et bien forcément pas. En effet, nous sommes tous les mêmes et lorsque nous devons aller d'un point à l'autre, nous prenons toujours le chemin le plus court. Ceci étant dit, s'il y a au moins une signalisation qui invite les automobilistes à aller par-là plutôt que de couper par la rue des Broillets, je pense que ce serait une bonne chose, mais cela est à voir avec l'entreprise. »

Vincent Mendy (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme on dit, *gouverner c'est prévoir et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte* (Emile de Girardin). Devons-nous vraiment attendre la réalisation du projet de Thielle, constater les lacunes et dépenser encore plus d'argent ? Oui, si on est dans le public et non si on est dans le privé, car chaque franc compte.

Lors de sa séance de préparation du 14 mars 2023, notre groupe s'est penché sur la motion du PVL intitulée « Pour une réflexion concernant la mise en circulation locale partielle de la rue des Broillets à Thielle ».

Effectivement, un nouveau Family center devrait voir le jour cette année à Thielle. Ceci appelle les commentaires suivants :

- le centre va potentiellement drainer du monde puisqu'il cible un public de tout âge
- il sera facilement accessible depuis les sorties d'autoroute mais aussi via le village de Thielle pour les visiteurs venant de la direction de Bienne
- le seul transport public qui desservira le centre sera la ligne 133 de CarPostal, irrégulière la semaine et quasi inexistante le week-end
- le principal moyen de transport pour s'y rendre sera certainement le transport routier motorisé privé, ce qui générera à coup sûr une augmentation du trafic de la localité de Thielle et potentiellement sur la rue des Broillets

Au vu de ce qui précède, notre groupe préavise favorablement et à l'unanimité des membres présents cette motion du PVL. Je vous remercie. »

Monique Calame (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je me permets d'intervenir pour soutenir la motion du PVL qui sollicite que nos autorités fassent une réflexion au sujet de l'impact inévitable sur la circulation routière que représentera dans un avenir très proche, l'ouverture du centre de loisirs à Thielle.

Lors de la consultation du dossier durant la mise à l'enquête publique, j'ai fait part de mon inquiétude s'agissant de la sortie du parking dudit complexe, pratiquement à la hauteur de la rue des Broillets sud. Je m'étais étonnée qu'il n'ait pas été exigé de passer par le parking de l'hôtel Ibis.

En effet, un passage par cet endroit aurait été plus judicieux pour les raisons suivantes :

- un accès facilité et plus direct vers les routes nationales
- une réduction du danger à la sortie de la route Derrière-le-Château
- l'absence de nuisances continues pour les habitations bordant la rue des Broillets nord/sud, sans oublier les clients de l'hôtel dont les chambres sont situées à l'est du bâtiment

Je regrette vivement le manque d'attention porté aux aménagements des accès, la problématique étant encore aggravée par l'itinéraire des GPS, dont le tracé conseillé passe par la rue des Broillets sud.

Je suis ainsi dans l'impatience de connaître quelle solution sera envisagée pour dissuader d'emprunter ladite rue dans l'un ou l'autre des sens. Je vous remercie de votre attention. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour répondre à Madame Calame, il faut savoir que nous avons tout fait pour que le trafic passe devant l'hôtel Ibis, ce qui a été refusé catégoriquement par la direction de l'hôtel. Pour cette raison, nous avons dû trouver une autre solution.

Nous avons refusé le projet initial lorsqu'il a été déposé, sachant que nous n'avions aucune vision de la circulation autour du centre Yatoo. Malheureusement, vous connaissez ce qu'il en est au niveau des permis de construire. Nous avons finalement dû accepter ce projet, ce qui est bien pour les enfants, mais bonne chance pour la circulation. Je rappelle donc que c'est vraiment l'hôtel Ibis qui a refusé d'entrer en matière pour passer devant chez lui. »

Vincent Mendy (Les Vert-e-s) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je souhaite revenir sur une remarque formulée par le PLRT, qui mettait en exergue le fait qu'il n'y avait pas eu d'étude d'impact sur le trafic lors de la mise à l'enquête, si j'ai bien compris.

Donc je pose directement la question au Conseil communal : est-ce que cela devrait revenir au tiers demandeur ou est-ce que la commune doit prendre cela à sa charge ? S'agit-il d'une lacune dans la procédure ? Merci. »

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je ne suis pas certain que le moment soit venu de faire un débat sur la procédure de mise à l'enquête de ce projet.

En l'état, un projet verra le jour. Ni les services de l'Etat ni les services de la commune n'ont déterminé le fait que d'un point de vue de la circulation en termes de nombre de véhicules cela posait un problème allant au-delà des valeurs acceptables. Si on veut ouvrir un débat, on peut, mais on risque d'y passer la nuit, chacun avec son argument. Madame la présidente, je vous laisse choisir. »

La présidente passe au vote de la motion, qui est acceptée par 19 voix pour, 9 voix contre et 7 abstentions.

8. Interpellations et questions

Question du conseiller général Daniel Jolidon « Containers entreposés dans le parc Perrier »

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, voici quelques éléments de réponse à la question.

Tout d'abord, il faut inscrire cette installation dans un principe de négociation sur l'ensemble du chantier. Le fait d'avoir obtenu ces containers dans des délais qui ont permis un aménagement en temps relativement confortable a fait l'objet d'une négociation globale, qui a permis de dégager des conditions de location extrêmement avantageuses, ce qui a conduit à pouvoir maîtriser les coûts.

Il n'y a plus d'utilisation des containers prévue à futur pour la commune. Dans le cadre des différentes négociations, il avait été entendu avec le propriétaire des containers qu'il en démonte une partie d'ici à février 2023, chose qui a été faite, avec à la clé une location de 2'000 francs par mois payée par l'entreprise propriétaire des containers, qui restent sur place. Les derniers containers seront enlevés d'ici fin mai 2023, toujours avec une location du même montant jusqu'à cette date. J'espère avoir pu répondre aux différentes questions. »

9. Lettres et pétitions

Néant.

10. Information orale concernant l'avancement du processus de fusion

Pascal Vaucher (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le processus de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise se poursuit normalement. Près de cinq années se sont écoulées depuis les premières discussions entre les différentes autorités concernées.

La séance de présentation du projet de fusion du 21 février dernier était destinée principalement aux conseillers communaux et conseillers généraux des quatre communes.

La prochaine séance d'information sera publique et aura lieu le mercredi 3 mai, à l'Espace Perrier de La Tène. Le comité de pilotage se réjouit de présenter à l'ensemble de la population une vision ambitieuse pour la future commune de Laténa.

Pour que cette soirée du 3 mai soit aussi un espace de dialogue, chaque habitant-e pourra poser ses questions sur le site www.fusion-baslac.ch ou dans les boîtes à questions prévues à cet effet au guichet de leur commune respective.

Entre-temps, les comptes 2022 et les propositions d'économies seront transmis au Copil par les Conseils communaux, de même que les remarques et propositions des commissions de fusion.

C'est sur la base de ces derniers éléments que, le 6 avril prochain, le Copil arrêtera le coefficient fiscal de la nouvelle commune. Ce sera le coefficient qui figurera dans la convention de fusion.

Ensuite, le 8 juin prochain, les quatre Conseils généraux siégeront en parallèle dans leur commune respective pour se prononcer sur le rapport et la convention de fusion.

En cas d'acceptation par les quatre législatifs, la votation populaire aura lieu le 26 novembre de cette année. Merci de votre attention. »

11. Communications du

a. Conseil communal

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons omis de le dire en début de séance, Monsieur Martin Eugster est empêché de participer à cette séance et vous prie de l'en excuser.

Vous aurez pu le voir à côté du Troglo, le nouveau parc de fitness urbain est terminé. Son inauguration aura lieu fin avril et des cours seront offerts à la population pour lui permettre de s'approprier ce nouvel espace de sport en plein air. Ces cours seront financés grâce à un prix de soutien obtenu du programme de promotion à la santé du Canton.

Hiver'Vita, soit les parcours Vita animés par des coaches sportives et sportifs est de retour. Cette année, il englobe les communes d'Hauterive, La Tène, Neuchâtel, la Grande Béroche et Saint-Blaise. Samedi passé, la session a eu lieu à La Tène et c'est dans une ambiance extrêmement conviviale que près de 20 sportives et sportifs ont participé, encadré-e-s par deux coaches du Marin Basket Club que nous remercions encore. La prochaine édition aura lieu dimanche prochain à 9 h 30 au Parcours Vita d'Hauterive. Merci pour votre attention. »

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous informe que dans le cadre des mesures d'action climat, le Conseil communal a décidé de poser des nids à martinets sur le bâtiment des travaux publics. Ils sont en construction et leurs locataires pourront envahir les lieux, si tout va bien, d'ici fin avril. Merci. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous organisons ce samedi un café contact de la sécurité avec la police et nos ASP dès 9 h 30 à la Place du 24 février, à moins qu'il y ait une tempête et que nous soyons obligés d'aller ailleurs. Merci. »

b. bureau du Conseil général

Néant.

12. Divers

Daniel Jolidon (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, vous avez certainement reçu du club de pétanque de La Tène une invitation à participer au tournoi des sociétés locales. Normalement, tout le monde a été convié, sinon je contrôlerai. Il n'était pas rare, dans les années avant Covid, que le Conseil communal présente une équipe très honorable à la buvette, un peu moins sur les pistes. Les partis politiques, même en période non électorale, étaient là. Il s'agit d'un moyen assez sympathique de rencontrer les sociétés locales et de voir ce qui se trame et se discute dans les travées de votre commune.

Je contrôlerai que les documents vous soient bien envoyés et vous avez jusqu'à Pâques pour vous inscrire. Merci. »

Ted Smith (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je profite du fait qu'on parle de pétanque puisque le 10 avril, soit le lundi de Pâques, le PLR organise, avec l'aide des lieux couverts de la pétanque, sa 25^{ème} chasse aux œufs. Vous êtes tous cordialement invités ainsi que vos enfants et les amis des environs. Je vous remercie. »

Michel Luthi (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je ne chasse rien. Je chasse simplement des nouvelles. A la fin de la dernière séance, j'avais eu un petit entretien avec Madame la conseillère communale au sujet du camping. J'avais cru comprendre que nous aurions, ce jour, des nouvelles quant à l'avancement des travaux. Pour le moment, c'est un no man's land. Nous ne savons absolument pas ce qui se passe. Il semblait que tout devait démarrer et nous ne savons pas à quoi nous en sommes. Est-ce que nous pourrions savoir ce qui se passe – ou ne se passe pas – au camping ? Merci. »

La présidente « Mesdames, Messieurs, en rentrant vous avez peut-être vu sur la table à l'entrée de la salle, une affiche, des petits flyers ainsi que trois programmes concernant le Festival du Film Vert qui se déroulera pour la première fois à La Tène, le samedi 1^{er} avril.

Je profite pour remercier notre commune de nous permettre d'utiliser cette magnifique salle pour cette 18^{ème} édition de ce festival dans notre commune qui sera, en Suisse, l'un des 63 sites de projection cette année.

Nous allons projeter 3 films magnifiques qui célèbrent la nature, l'écologie au sens large ainsi que des initiatives concrètes en rapport avec le développement durable.

Nous projetterons les 3 films suivants qui s'adressent à un public dès l'âge de 10 ans :

- à 16h30 – Rewild – qui est le film de l'année
- à 19h – Climat : Mon cerveau fait l'autruche
- à 20h30 – Être avec les abeilles

La directrice du Bois du Petit-Château, Madame Yasmine Ponampalam a accepté d'être présente pour partager avec le public ses réflexions et son expérience en tant que responsable des soins pour les animaux sauvages au Bois du Petit-Château.

Nous avons été contactés par le Centre Ecologique Albert Schweizer (CEAS) qui souhaite être présent avec un stand pour échanger avec le public concernant leur expérience notamment les abeilles. Vous pouvez découvrir l'explication des films sur le site du FFV et dans un des 3 programmes à disposition sur la table.

L'entrée est gratuite et il y aura de la petite restauration à disposition.

Avec Madame Valérie Dubosson, nous sommes très heureuses d'organiser cet événement et vous remercions de tout cœur si vous voulez bien diffuser cette information auprès de vos réseaux et pourquoi pas, y participer et venir nous dire bonjour le samedi 1^{er} avril dès 16 h 00.

Merci à vous de prendre des flyers et de faire de la pub. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** remercie l'assemblée et lève la séance à 21h15.

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

La présidente,

Le secrétaire,

T. Remexido

P. A. Rubeli